

**Programme d'aide
à la publication**

**P
A
P**

**Guide
de procédures 2020>2021**

L'Institut français du Maroc
lance une nouvelle session
2020-2021 de son Programme
d'aide à la publication – PAP

Le PAP souhaiterait favoriser des projets éditoriaux innovants, audacieux tant dans leur contenu que dans leur forme, en faisant le pari de toucher le plus largement possible la diversité des publics et répondre à leurs besoins en matière de lecture.

Il souhaite également accompagner l'émergence de jeunes talents et le renouveau des éditeurs.

Il sera également attentif aux propositions de traduction d'œuvres majeures du français vers l'arabe, ou de l'arabe vers le français.

Dispositifs conjoints au Programme d'aide à la publication de l'IFM

Outre le Programme d'aide à la publication de l'IFM, des aides à la **traduction** et aux **cessions de droit** sont accessibles aux éditeurs du Maroc :

- L'aide à la traduction du Centre national du livre (CNL) : 3 sessions par an.
- L'aide à la cession de droits de l'Institut français (Paris) : 2 commissions par an.

Les éditeurs peuvent bénéficier du Programme d'aide à la publication de l'IFM, et demander une aide pour la prise en charge du coût de cession de droit, le cas échéant ; au préalable de la demande, les éditeurs marocain et français auront déjà établi le contrat relatif à la cession de droit.

L'IF de Paris est centré uniquement sur la prise en charge du **coût de la cession**

de droit, et soutient le travail des éditeurs marocains désireux d'inclure dans leur catalogue, **soit en version traduite soit en version originale des textes d'auteurs de langue française**, initialement publiés en France à compte d'éditeur.

L'IFM émet un avis sur les candidatures relatives aux cessions de droit soumises par les éditeurs auprès de l'IF de Paris.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Comme indiqué ci-dessus, le Programme d'aide à la publication / cession de droits inclut en conséquence le soutien **aux cessions de droit du français vers le français, les cessions du français vers l'arabe et de l'arabe vers le français.**

En accordant des aides au financement de cessions de droits du français vers le français, les éditeurs marocains intéressés par l'acquisition de droits d'éditeurs français auront la possibilité de publier en français des ouvrages dont le **prix sera adapté au prix du marché local.**

Le PAP a vocation à soutenir le travail et l'implication des éditeurs marocains qui mènent une politique de publication de titres traduits du français, rendant ainsi possible l'accès d'un public non francophone à la création et à la pensée francophone contemporaine.

→ Nature du soutien du PAP de l'IFM

- Aide à la publication apportée à un éditeur marocain par la prise en charge **d'une partie (40 % du coût total) des frais de fabrication et de communication d'un ouvrage.**
- Aide à **l'achat de droits** (ou cession de droits) **par l'Institut français de Paris** : prise en charge partielle ou totale du montant de l'avance sur les droits négociés entre l'éditeur français et l'éditeur marocain, sur proposition de l'Institut français Paris.
- **Aide à la traduction** accompagnée de l'aide à la cession de droits le cas échéant.

→ Montant de l'aide

Le montant de l'aide ne peut dépasser **40 % du coût de fabrication total** de la proposition éditoriale et reste à l'appréciation de l'Institut français du Maroc.

Le versement de l'aide se fera en deux tranches : 80 % à la signature de la convention, et 20 % suite à la publication et à la remise de **20 exemplaires à l'IFM**.

▶ **Le PAP concerne tout type d'ouvrage, excepté les manuels scolaires, les ouvrages techniques ou les livres pratiques.**

→ La commission de sélection

La sélection des titres retenus appartient à la commission franco-marocaine mise en place par l'Institut français du Maroc. La commission est composée de neuf membres, femmes et hommes, experts dans les domaines disciplinaires couverts par le PAP. Les éditeurs marocains en sont de fait exclus.

→ Les critères de sélection

La commission souveraine dans ses décisions, sera attentive à **six critères de sélection** :

- qualité intrinsèque de l'œuvre et importance au sein de la création et de la pensée d'expression francophone
- travail et implication de l'éditeur marocain pour développer dans la durée une politique de publication d'auteurs francophones et de traduction
- inscription de l'œuvre dans la politique éditoriale de la maison d'édition, au sein des collections qu'elle développe
- respect des engagements de l'éditeur marocain quant **à la diffusion et à la promotion de l'ouvrage**
- attention accordée aux nouveaux médias et aux nouvelles formes de l'édition numérique
- les projets présentés doivent être en cours de réalisation. **Aucune aide ne sera apportée à un ouvrage déjà publié.**

► Calendrier session PAP 2020-2021

Ouverture de l'appel à publications : **1^{er} décembre 2020**

Clôture dépôt : **20 janvier 2021**

Annnonce des projets retenus : **mi-février 2021**

CHOIX ÉDITORIAUX POSSIBLES

- 1- Les œuvres de fiction contemporaine.
À noter qu'une attention particulière sera accordée aux projets éditoriaux d'œuvres portées par de jeunes auteurs francophones.
- 2- Les œuvres de littérature jeunesse : de la littérature petite enfance à la littérature adolescente. Les livres illustrés seront prioritairement étudiés.
- 3- Les œuvres de bandes dessinées jeunesse et adulte.
- 4- Les premiers romans à destination de la jeunesse et des adultes.
- 5- Les beaux livres (certains thèmes seront privilégiés comme la valorisation du patrimoine...).
- 6- Les œuvres de littérature contemporaine traduite de l'arabe vers le français ou du français vers l'arabe.
- 7- Les œuvres de sciences humaines et sociales, d'histoire et de géopolitique (thèmes privilégiés : environnement, genre et égalité, psychologie...).
- 8- Les projets de presse indépendante et à vocation culturelle, print ou numérique.

La sélection des œuvres proposées à la **traduction** donnera la priorité aux écrits de sciences humaines et sociales ou d'essai qui ont une portée interculturelle, favorisant le dialogue des cultures et le débat d'idées et qui favorisent le rapprochement des espaces francophone et arabophone ; avec le souci de s'adresser au plus large public.

Les projets peuvent être présentés en **coédition** réunissant un éditeur marocain et éditeur français.

LES ÉTAPES

1^e étape : La composition du dossier

- le formulaire PAP doit être renseigné directement en ligne sur le site de l'IFM, et les documents accompagnant le formulaire chargés directement en ligne;

Le dossier **devra être complété** par :

- une information sur la maison d'édition, sa politique éditoriale et sa stratégie d'évolution ;
- pour les œuvres de littérature contemporaine et de sciences humaines et sociales : l'intégralité du texte ;
- pour les BD : l'ensemble des contenus (textes et planches, sous forme de chemin de fer éventuellement) ;
- pour les livres illustrés et les beaux-livres : une proposition graphique comprenant textes et images avec les détails techniques au niveau des choix d'impression ;
- pour les traductions : un extrait de minimum 10 pages traduites avec son texte source en regard ;
- la table des matières ;
- une proposition de couverture ;
- le curriculum vitae et la bibliographie des auteurs, des illustrateurs et des traducteurs ; la copie conforme du contrat de cession de droits signé par chaque éditeur, le cas échéant.

Pour **une première demande de subvention**, le dossier devra être complété par les pièces suivantes :

- le catalogue de l'éditeur imprimé à envoyer à l'Institut français du Maroc ou l'adresse du site internet de la maison d'édition si le catalogue est en ligne ;
- le statut et la publication au **Bulletin Officiel du Maroc** de la maison d'édition (avec RIB conforme au nom de la structure mentionnée dans le BO).

▶ **Tout dossier incomplet sera rejeté par la commission.**

2^e étape : Le dépôt du dossier

Pour déposer le dossier, il faut avoir renseigné le formulaire en ligne et avoir chargé en ligne les documents demandés.

Une demande de complément d'informations pourra être adressée à monsieur Mouad Meziaty du Pôle livre et médiathèques à cette adresse :

polelivre@institutfrancais-maroc.com

Tél : 05 37 54 53 07

▶ **Tout dossier déposé hors délais et en dehors de la procédure requise sera rejeté.**

3^e étape : La sélection des projets

La sélection appartient à la commission qui se prononcera en fonction des critères éditoriaux préalablement exprimés. Chaque membre de la commission reçoit l'ensemble des dossiers 3 semaines avant la tenue de la commission d'attribution.

La commission validera un état récapitulatif des projets retenus avec :

- l'identité éditeur
- le titre de l'ouvrage
- le montant de l'aide demandé
- le montant de l'aide approuvé
- les aides antérieures N3-, le cas échéant.

▶ **Aucune aide ne sera accordée à un ouvrage déjà publié.**

4^e étape : Présentation du dossier définitif d'attribution de la subvention destiné à l'ordonnateur

Les éditeurs sélectionnés recevront la liste des documents à fournir à l'ordonnateur au moment de la notification d'attribution.

Il sera demandé à l'éditeur sélectionné d'indiquer s'il a candidaté à d'autres aides.

Dans le cas où un éditeur n'honorerait pas son engagement sur l'honneur à réaliser le projet soutenu dans les **12 mois maximum** à compter de sa date de notification, le versement de la deuxième tranche est annulé. L'IFM se réserve le droit de demander le remboursement de la 1^{ère} tranche ou de suspendre toute autre forme d'aide jusqu'à réalisation du projet.

Nous demandons qu'une mention soit portée
au début de chaque publication

«Ouvrage publié avec le concours de l'Institut français du Maroc»

«Revue publiée avec le concours de l'Institut français du Maroc»

Pour toute information, prière de contacter :
Institut français du Maroc, Pôle livre et médiathèques :
Mouad Meziaty : polelivre@institutfrancais-maroc.com
Tel : 05 37 54 53 07

**INSTITUT
FRANÇAIS**
Maroc

maison du livre
Institut français du Maroc